

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 JUIN 2012
COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

I. ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire.

1) Tableau du Conseil Municipal : installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

Par courriers respectifs en date du 18 avril dernier (reçu en Mairie le 20 avril) et du 2 mai dernier (reçu en Mairie le 29 mai), Mademoiselle Julie CONDETTE et Madame Sonia TINTILLIER nous ont informés, de leur démission au poste de Conseillère Municipale.

Aussi, en application de l'article L.270 du Code Electoral, Monsieur Michel FEUTRY, candidat suivant sur la liste « Ensemble réussir Le Portel », est invité à prendre place au Conseil Municipal.

2) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 19 avril 2012. ADOPTE

Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 19 avril 2012.

ADOPTE

3) Modalités de vote des délibérations relatives aux nominations et représentations par le Conseil Municipal.

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un vote à bulletin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation. La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 142, complète cet article L 2121-21 comme suit : « *Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ». Aussi, dans un souci de simplification, le Conseil Municipal a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations de ce jour, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le contraire.

4) Modification de la composition des commissions municipales.

Pour faire suite à la nouvelle constitution du tableau du Conseil Municipal, le Conseil Municipal a dû de revoir la composition des commissions municipales « finances », « tranquillité publique », « sport, jeunesse, parentalité » et « développement durable ».

5) Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège Jean Moulin : Modification.

Le Conseil d'Administration du Collège Jean Moulin comprend 3 représentants du Conseil Municipal. Pour faire suite aux modifications intervenues dans les délégations des adjoints en date du 10 octobre 2011, le Conseil Municipal a désigné un nouveau représentant en remplacement de Monsieur Gérard LECRIVAIN, au scrutin uninominal majoritaire à bulletins secrets : Mme Martine ISIDORE.

6) Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Social et Familial Espace Carnot : Modification.

Le Conseil Municipal a remplacé Monsieur Cyrille YVART au Conseil d'Administration du Centre Social et Familial Espace Carnot – qui comprend, outre Monsieur le Maire, Président d'honneur, 9 représentants du Conseil Municipal (conformément à ses statuts), scrutin uninominal majoritaire à bulletins secrets, par M. Joël HERBEZ.

7) Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Stade Portelois : Modification.

Conformément à la convention de partenariat en vue de la promotion et du développement des activités physiques et sportives qui est signée entre le Stade Portelois et la Commune de Le Portel, le Conseil d'Administration du Stade Portelois comprend deux élus de la commune, au titre d'auditeur consultant, sans droit de vote. Aussi, le Conseil Municipal a désigné un nouveau représentant en remplacement de Monsieur Cyrille YVART, au scrutin uninominal majoritaire à bulletins secrets : M. Frédéric DEVILLIERS.

8) Représentants du Conseil Municipal à la commission communautaire « Sport » : Modification.

Par délibération n°2008-61 en date du 18 juin 2008, le Conseil Municipal a désigné ses représentants dans les dix commissions communautaires. Le Conseil Municipal a désigné un nouveau délégué suppléant à la commission « sport », au scrutin uninominal majoritaire à bulletins secrets, afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Cyrille YVART : M. Frédéric DEVILLIERS.

9) Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du « Comité de jumelage de la Ville de Le Portel » : Modification.

Le Conseil Municipal a remplacé Mademoiselle Julie CONDETTE au Conseil d'Administration du Comité de jumelage de la Ville de Le Portel, qui comprend outre Monsieur le Maire, membre de droit : 7 représentants du Conseil Municipal, conformément à l'article 4 des statuts du Comité de jumelage de la Ville de Le Portel - au scrutin uninominal majoritaire à bulletins secrets : Mme Christine LOVERGNE.

II. PERSONNEL

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire.*

10) Modification du tableau des effectifs.

ADOPTE

Le tableau des effectifs reprend tous les postes dont le Conseil Municipal autorise l'ouverture ou la suppression au cours de l'année. C'est au Maire qu'il revient ensuite de pourvoir ces postes.

III. URBANISME - DOMAINES - TRAVAUX

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

11) Enquête publique - Installations classées : Demande par la société SMT 62 d'autorisation d'exploitation et d'extension de son usine de préparation et de conservation de produits alimentaires d'origine animale : Avis du Conseil Municipal.

AVIS FAVORABLE

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande présentée par la société SMT 62 d'autorisation d'exploitation et d'extension de son usine de préparation et de conservation de produits alimentaires d'origine animale sise 20 rue des Dunes à LE PORTEL.

L'enquête publique se déroule à LE PORTEL 6 juin au 6 juillet 2012 inclus.

12) Aménagement de l'Espace Philippe Noiret (ex Casino – Cinéma des Familles) : Avenants.

ADOPTE

Il est prévu de passer deux avenants au marché d'aménagement du Casino – Cinéma des Familles concernant :

- le lot n°4 «menuiseries extérieures intérieures» passé avec la société RETAUX Jean-Claude d'un montant de 1.280,12 Euros HT qui porte le montant du marché de 58.061,39 Euros HT à 59.341,51 Euros HT ;
- le lot n°5 «plâtrerie – isolation» passé avec la SARL BLANPAIN d'un montant de 5.078,50 Euros HT qui porte le montant du marché de 74.035,97 Euros HT à 79.114,47 Euros HT.

13) Exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux : Avenant.

ADOPTE

Une procédure d'appel d'offres étant en cours pour de nouveaux marchés effectifs au 1^{er} octobre 2012, il convient de prolonger les marchés actuels passés avec les sociétés DALKIA et COFELY jusqu'au 30 septembre 2012 afin de ne pas interrompre la production d'eau chaude et de préserver la continuité des contrats gaz.

14) Cession amiable à Monsieur et Madame GRARD d'une partie de la parcelle de terrain et d'une partie du garage cadastrées AI 413, boulevard du Fort de Coupes.

ADOPTE

La Commune de LE PORTEL envisage la cession amiable à Monsieur et Madame GRARD, d'une partie de la parcelle de terrain et d'une partie du garage boulevard du Fort de Coupes à Le Portel et cadastrées AI 413 pour environ 111 m² au total (83 m² pour la partie de la parcelle non bâtie et 28 m² pour la partie du garage), qui empiètent sur la propriété de la Commune de Le Portel.

IV. **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

ADOPTE

15) Cession à la SCI Saint André de parcelles sises 1 à 17 rue du Maréchal Foch (non bâties) et 14 à 22 rue du Maréchal Foch (bâties).

Suite à la nouvelle estimation du Service des Domaines, la Commune de LE PORTEL a redélibéré sur la cession à la SCI Saint André de biens immobiliers et parcelles de terrain sises 1 à 17 rue du Maréchal Foch (non bâties) et 14 à 22 rue du Maréchal Foch (bâties), correspondant aux parcelles XC 112 pour 95 m², XC 113 pour 96 m², XC 114 pour 98 m², XC 115 pour 111 m², XC 168 pour 155 m², XC 212 pour 161 m², XC 184 pour 29 m², XC 185 pour 40 m², XC 186 pour 47 m², XC 187 pour 85 m², XC 188 pour 130 m², XC 190 pour 49 m², XC 213 pour 162 m², XC 214 pour 79 m², XC 215 pour 6 m², XC 216 pour 128 m², pour un montant de 325 000 €TTC.

V. **SUBVENTIONS : CADRE DE VIE**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

16) Dotation de Développement Urbain (D.D.U.) 2012 : demandes de subventions.

ADOPTE

Dans le cadre de la Dotation de Développement Urbain, il convient de présenter des demandes de subventions pour chaque programme éligible.

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter auprès de l'Etat au titre de l'année 2012 des subventions au taux maximum, pour l'opération suivante :

✓ **Construction de la maison de la santé et de l'enfance** pour un montant de 2 752 699 Euros HT.

17) « Architectures et couleurs porteloises » : Subventions communales.

ADOPTE

Dans le cadre de l'Opération « architectures et couleurs porteloises », le Conseil Municipal a délibéré sur l'octroi de subventions municipales à des particuliers pour la réalisation de travaux de façades.

VI. **AFFAIRES SCOLAIRES**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur POQUET*

18) Restauration collective : Fixation des tarifs 2012-2013.

ADOPTE

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2012 de **2 %**, correspondant à l'évolution de l'indice annuel de l'inflation.

19) Garderies dans les écoles publiques : Fixation des tarifs 2012-2013.

ADOPTE

Il a été décidé par l'Assemblée Délibérante d'augmenter les tarifs des garderies dans les écoles publiques de la Ville de **2 %**, correspondant à l'évolution de l'indice annuel de l'inflation, et ce à compter du 1^{er} septembre 2012.

VII. **JEUNESSE**

➤ RAPPORTEUR : *Madame BLOND*

20) Rémunération du personnel vacataire: Modification.

ADOPTE

Le Conseil Municipal a approuvé la grille de rémunération des animateurs vacataires employés dans les accueils de loisirs, les minis-camps, les camps de vacances et les Classes d'Eveil et de Découverte du Mont de Coupes.

VIII. FINANCES

➤ RAPPORTEUR : Monsieur *LECRIVAIN*.

21) Budget Ville :

ADOPTE

- **Approbation du compte de gestion 2011 de Monsieur le Trésorier Principal**
- **Vote du Compte administratif 2011**
- **Affectation du résultat d'exploitation 2011**

Le Conseil Municipal a :

→ approuvé le compte de gestion 2011 tenu par Monsieur le Trésorier Principal.

→ approuvé le compte administratif 2011 tenu par Monsieur le Maire :

Résultat de clôture : Déficit d'investissement : **191.277 Euros**

Excédent de fonctionnement : **222.487,25 Euros**

Soit un excédent global de **31.210,25 Euros**.

→ statué sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 qui est de **222.487,25 Euros**.

22) Budget Assainissement :

ADOPTE

- **Approbation du compte de gestion 2011 de Monsieur le Trésorier Principal**
- **Vote du Compte administratif 2011**
- **Affectation du résultat d'exploitation 2011**

Le Conseil Municipal a :

→ approuvé le compte de gestion 2011 tenu par Monsieur le Trésorier Principal.

→ approuvé le compte administratif 2011 tenu par Monsieur le Maire :

Résultat de clôture : Excédent d'investissement : **85.764,37 Euros**

Déficit de fonctionnement : **21.786,47 Euros**

Soit un excédent global de **63.977,90 Euros**.

→ statué sur l'affectation du déficit d'exploitation de l'exercice 2011 qui est de **21.786,47Euros**.

23) Budget annexe Assainissement : Quote-part personnel communal : Modification.

ADOPTE

La délibération n°2008-152 du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2008 qui fixait une quote-part pour chacun des postes affectés partiellement à la réalisation des tâches administratives et techniques du service Assainissement, a été modifié, en adoptant une nouvelle quote-part plus conforme aux modifications intervenues depuis 2008.

24) Budget Ville 2012 : Décision modificative n°1.

ADOPTE

Budget équilibré en dépenses et en recettes à **2.360.224,25 Euros**.

25) Budget Assainissement 2012 : Décision modificative n°1.

ADOPTE

Budget équilibré en dépenses et en recettes à **90.764,37 Euros**.

26) Compte administratif 2011 : Bilan de la politique foncière de la Ville :

POUR INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

La loi du 8 février 1995 prévoit que le Conseil Municipal doit débattre une fois par an sur la politique foncière de la Ville. Le bilan des acquisitions et des cessions foncières est annexé au Compte Administratif.

Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

27) Suppression du versement au CCAS du tiers des concessions du cimetière.

ADOPTE

Dans un souci de simplification administrative, il convient à la demande de Monsieur le Trésorier, de supprimer le versement au C.C.A.S. du tiers des concessions du cimetière, à compter du 1er juillet 2012, celle-ci étant compensée par une subvention complémentaire.

28) Avis du Conseil Municipal sur une délibération du Conseil d'Administration du CCAS concernant un emprunt.

AVIS FAVORABLE

Le CCAS envisage de faire l'acquisition de 3 logements, résidence Yourcenar, rue Carnot à Le Portel.

Pour l'équilibre de cette opération, le CCAS contractera un emprunt de 500.000 Euros. L'Assemblée Délibérante a émis un avis favorable concernant cet emprunt.

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

29) Dotation de Solidarité Urbaine 2011 - Rapport d'utilisation : POUR INFORMATION DU CONSEIL.

Conformément à la loi 96-142 du 21 février 1996, la Collectivité est tenue de présenter un rapport d'utilisation des crédits 2011 concernant les différentes actions entreprises dans le cadre du Développement Social Urbain.
Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

30) Subventions aux associations : état complémentaire 2012 n°1.

ADOPTE

Le Conseil Municipal a approuvé l'état complémentaire n°1 des subventions 2012 accordées aux associations, comme suit :

6574-023	Association Le Portel Radio diffusion et production	6.000 €
6574-024	Comité des Fêtes	3.500 €
6574-311	Association Texas-Dancing-Country	300 €
6574-324	Les Boys de l'Oncle Sam	2.000 €
6574-415	Amicale le Drapeau (section basket)	2.000 €
6574-415	DOJO 62	1.712 €
6574-415	Le Stade Portelois	4.500 €
	TOTAL	20.012 €

31) Signature d'une convention entre la Commune et le Comité des Fêtes.

ADOPTE

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, les collectivités locales sont obligées de définir la contrepartie des subventions allouées et de formaliser avec les bénéficiaires leur engagement réciproque dans le cadre de conventions. C'est dans ce contexte, que l'Assemblée Municipale a autorisé Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Comité des Fêtes de Le Portel, pour l'exercice budgétaire 2012.

32) Signature d'une convention entre la Commune et l'Office de Tourisme.

ADOPTE

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention annuelle entre la Commune et l'Office de Tourisme de Le Portel, pour l'exercice budgétaire 2012.

33) Signature d'une convention entre la Commune et le Stade Portelois.

ADOPTE

Le versement des subventions aux clubs sportifs est soumis à une réglementation particulière, entres autres la signature d'une convention financière et la production d'un certain nombre de documents budgétaires relatifs à l'utilisation de la subvention pour des missions d'intérêt général. C'est pourquoi, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une nouvelle convention annuelle de partenariat en vue de la promotion et du développement des activités physiques et sportives pour l'exercice budgétaire 2012 entre la Commune et l'Association Stade Portelois.

IX. COMPTE RENDU DE L'EMPLOI DE DELEGATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Délibération n°2008-107 en date du 9 octobre 2008

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire.

✓ **Régie de recettes « Manifestations et productions culturelles » : concert organisé le dimanche 15 avril 2012.**

Un concert a été organisé le dimanche 15 avril 2012 à l'Eglise Saint Pierre Saint Paul – concert Swingin Partout. Par arrêté municipal n°2012-74 en date du 20 mars 2012, Monsieur le Maire a fixé à 3 euros le prix de vente du billet – tarif unique.

✓ **Pass-jeunes – stage multi sports organisé pendant les vacances de Printemps 2012.**

Pendant les vacances de Printemps, le service des sports a organisé un stage sportif à l'attention des jeunes titulaires ou non de la carte « pass-jeunes ». La participation financière a été fixée par arrêté municipal n°2012-89 en date du 3 avril 2012 comme suit :

Activité	Date - lieu	Coût d'inscription
Stage multi sports Age : de 10 à 14 ans	Du 30 avril au 4 mai 2012	12 €pour les Portelois 24 €pour les extérieurs

✓ **Stages jeunes organisés pendant les vacances de Printemps 2012 (préparation au festival de rue).**

Quatre stages ont été organisés pendant les vacances de Printemps, à l'attention des jeunes titulaires ou non de la carte « pass-jeunes ». La participation financière a été fixée par arrêté municipal n°2012-91 en date du 3 avril 2012 comme suit :

Stages	Dates	Participation Financière
De préparation au festival de rue	30/4 2-3-4/5	8 €
De jonglerie de feu	24-26/4 – 3/5	2 €
D'échasses urbaines	24-25-26/4	2 €
De jazz Manouche	24-25-26-27/4	4 €

✓ **CAJ (Club house) sortie culturelle à Paris – Vacances Printemps 2012.**

Une sortie culturelle à Paris (Versailles, cimetière du Père Lachaise, exposition Timberthon) a été organisée le mercredi 25 avril 2012 à l'attention des titulaires de la carte « Pass-jeunes » et fréquentant habituellement le CAJ (Club House). Par arrêté municipal n°2012-92 en date du 3 avril 2012 la participation financière à cette sortie a été fixée à 10 euros.

✓ **Attribution du marché à procédure adaptée concernant l'aménagement VRD du quartier Pierre Loti – Secteurs Pêcheurs d'Islande, Sœur René Tack.**

Par arrêté municipal n°2012-95 en date du 2 avril 2012, le marché mapa 11.25 concernant l'aménagement VRD du quartier Pierre Loti – Secteurs Pêcheurs d'Islande, Sœur René Tack, a été attribué aux sociétés et pour les montants suivants :

* Lot n°1 : voirie – assainissement – espaces verts – mobilier extérieur

Société SCREG NORD PICARDIE – Agence du Littoral – 122, rue Edouard Vaillant – 62230 OUTREAU

Tranche ferme : 495 031.87 €HT

Tranche conditionnelle : 243 240.73 €HT

Total : 738 272.60 €HT

* Lot n°2 : réseaux divers (réseaux secs)

Société SPIE – 50 b, boulevard de la liane – 62360 SAINT LEONARD

Tranche ferme : 155 139.77 €HT

Tranche conditionnelle : 70 844.61 €HT

Total : 225 984.38 €HT

✓ **Repas dansant à Bouquehaut au restaurant « La Hétraie » organisé par le service seniors le jeudi 12 avril 2012.**

Par arrêté municipal n°2012-96 en date du 3 avril 2012, Monsieur le Maire a fixé la participation financière à un repas dansant à Bouquehaut au restaurant « La Hétraie » organisé le jeudi 12 avril 2012 par le service seniors, à 32 Euros pour les adhérents et à 34 Euros pour les non adhérents (le tarif comprenait le transport, le repas et l'animation).

✓ **CAJ (Club house) sortie à Tingry (Pêche à la truite) – Mai 2012.**

Une sortie à Tingry, pour une journée de pêche, a été organisée le vendredi 4 mai 2012 à l'attention des titulaires de la carte « Pass-jeunes » et fréquentant habituellement le CAJ (Club House). Par arrêté municipal n°2012-109 en date du 10 avril 2012 la participation financière à cette sortie a été fixée à 5 euros.

✓ **Régie de recettes « Manifestations et productions culturelles » : concert organisé le samedi 5 mai 2012.**

Un concert rock a été organisé le samedi 5 mai 2012 à la salle Yves Montand. Le prix de vente du billet a été fixé à 3 euros – tarif unique - par arrêté municipal n°2012-114 en date du 12 avril 2012.

✓ **Sortie à Brunembert au restaurant « L'auberge du cheval blanc » organisée par le service seniors le jeudi 3 mai 2012.**

Par arrêté municipal n°2012-148 en date du 23 avril 2012, Monsieur le Maire a fixé la participation financière à une sortie à Brunembert au restaurant « L'auberge du cheval blanc » avec repas dansant le jeudi 3 mai 2012 à 33 Euros pour les adhérents et à 35 Euros pour les non adhérents (le tarif comprenait le transport, le repas et l'animation).